

## GESTION DU CERF DE VIRGINIE NUISIBLES DANS LES ZONES URBAINES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### FICHE D'INFORMATION 2020

Certaines collectivités du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec des populations de cerf de Virginie qu'ils considèrent trop abondantes. Il semble en effet que les cerfs de Virginie aient modifié leurs comportements et adoptent de plus en plus nos villes comme lieu de résidence. Plusieurs facteurs contribuent à ce changement mais, en général, les cerfs en milieux urbains ont un meilleur taux de survie que ceux en milieu forestier. Les gens utilisent la nourriture pour attirer les cerfs près de leur maison, et ces derniers y établissent ainsi leur domicile. Les cerfs de Virginie se sont multipliés dans certaines collectivités et sont devenus une nuisance pour bien des personnes qui se plaignent des dommages causés à leur jardin ou à la végétation, des risques de collision avec les véhicules, ou encore qui craignent pour la propagation de maladies. Dans certains milieux, la population souhaite que la densité de cerfs soit réduite et demande l'aide du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE) pour agir en ce sens.

Les cerfs de Virginie (et la faune en général) sont présents dans les collectivités surtout en raison de l'abondance de nourriture. Il suffit souvent de limiter l'accès à la nourriture pour que les animaux aillent se nourrir ailleurs. Il faudrait donc cesser de nourrir délibérément les cerfs de Virginie et clôturer les jardins. Ces mesures ne seront peut-être pas efficaces sur-le-champ, mais elles devraient contribuer à réduire le nombre de bêtes au fil du temps.

Puisque les cerfs sont devenus une nuisance dans plusieurs villes en Amérique du Nord, diverses techniques ont été mises à l'essai pour diminuer le nombre de cervidés. La réduction à court terme des densités de cerfs en zone urbaine nécessite le prélèvement des cerfs par des moyens létaux ou non létaux. Des organismes et des universités se sont penchés sur ces expériences et ont documenté les résultats de leurs recherches. L'*Association of Fish and Wildlife Agencies* a publié en 2019 un document très réputé intitulé **Methods for Managing Human-Deer Conflicts** (méthodes pour gérer les conflits entre les humains et les cerfs) [<https://www.fishwildlife.org/afwa-informs/research>] (anglais seulement). On y résume diverses techniques pour gérer les populations de cerfs nuisibles dans les zones urbaines, et on en fait référence dans les paragraphes suivants.

**Relocalisation** – La capture des cerfs et leur déplacement de la zone urbaine vers d'autres sites sont souvent privilégiés et demandés par le public. Toutefois, la plupart des organismes de protection de la faune n'utilise pas cette solution. Le piégeage ou l'administration d'un tranquillisant pour ensuite déplacer les cerfs vers d'autres sites peut entraîner un taux élevé de mortalité après leur libération. Les cerfs meurent du au stress que leur causent la capture et le déplacement, et aussi parce qu'ils se retrouvent dans des milieux sauvages inconnus où les prédateurs sont nombreux et le climat moins clément. Les

coûts financiers et humains associés à cette activité sont très élevés. De plus, les déplacements doivent se faire sur plusieurs années pour gérer les cerfs qui reviennent d'année en année et les petits qui ont échappé à la capture. Le déplacement des cerfs vers d'autres sites risque aussi de propager des maladies.

**Contrôle des naissances** – Le National Parks Service des États-Unis a effectué des recherches sur des techniques alternatives, non létales pour gérer la présence de cerfs nuisibles. Leurs travaux n'ont toujours pas permis de trouver une méthode contraceptive efficace et économique pour limiter la croissance des populations de cerfs. Aucun médicament n'est disponible présentement à cet effet, sauf si une autorisation spéciale est accordée à des fins de recherches. Les travaux se poursuivent pour trouver un médicament qui sera efficace et humainement acceptable, et sans danger pour la consommation humaine.

**Clôtures et répulsifs** – Les clôtures s'avèrent un moyen très efficace pour tenir les cerfs hors des propriétés et il existe maintenant sur le marché divers systèmes relativement peu coûteux. Beaucoup de propriétaires au Nouveau-Brunswick protègent maintenant leur propriété en installant des clôtures en nylon noir haute résistance. Des répulsifs efficaces contre les cerfs sont aussi disponibles, mais la plupart ne procurent qu'une protection à court terme. Ces techniques sont plutôt faciles à utiliser et nous encourageons les propriétaires à les employer.

**Tireur d'élite** – Le recours à des tireurs d'élite spécialisés pour tuer des cerfs est reconnu comme un moyen très rapide et efficace pour diminuer les densités de cerf dans les collectivités, surtout aux États-Unis. Souvent, les dirigeants locaux paient un bon prix à des entrepreneurs pour qu'ils les débarrassent des cervidés. Cette technique n'est généralement pas bien reçue au Canada, la population étant en général réticente devant cette solution. Les États-Unis ont autorisé la modification d'armes à feu, notamment en les équipant d'un silencieux et d'un dispositif de vision nocturne, pour faciliter la chasse aux cerfs dans les collectivités, mais l'usage de ces technologies est interdit par les organismes civils canadiens. Cette option n'est pas envisagée pour le Nouveau-Brunswick.

**Chasse réglementée** – La chasse réglementée est la principale option retenue par la plupart des organismes de protection de la faune pour diminuer la population de cerf de Virginie nuisibles dans les zones urbaines. Le recours à la chasse pour réduire le nombre de cerf dans les collectivités est une solution intéressante, car elle est peu coûteuse pour les organismes de protection de la faune et une source de nourriture pour les familles des chasseurs. Il faut modifier les règlements sur la chasse pour autoriser le prélèvement des cerfs dans les quartiers résidentiels. Au Nouveau-Brunswick, nous avons mis en œuvre le **Programme d'aide à la gestion des chevreuils nuisibles (PAGCN)** dans les collectivités où la majorité des citoyens sont favorables à la réduction du nombre de cerfs de Virginie sur leur territoire. Par l'intermédiaire du PAGCN, les chasseurs peuvent obtenir, en plus de leur permis régulier, un permis spécial pour chasser un cerf sans bois (femelle) durant la saison de chasse au cerf de Virginie, dans la mesure où il se trouve sur des terres privées approuvées au préalable. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la fiche d'information liée au PAGCN affichée sur le site Web du MRNDE.

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/Faune/VKPermisDeRecolteDeChevreulisNuisibles.pdf>

## Résumé

Il est très difficile de gérer la présence de cerfs de Virginie dans les zones urbaines, et il n'y a pas de solution miracle. Les collectivités du Nouveau-Brunswick au prise avec des problèmes de cerfs nuisibles ne sont pas les seuls et peuvent bénéficier de l'expérience des autres communautés. Les solutions non létales comme la relocalisation et le contrôle des naissances sont peut-être les premiers choix de nombreuses personnes, mais elles sont coûteuses et ont prouvé être inefficaces à ce jour; ce ne sont pas des solutions envisagées pour le moment au Nouveau-Brunswick. Nous encourageons les individus à ne pas nourrir les cerfs et à protéger les potagers et la végétation vulnérable d'une clôture. Les administrations municipales sont encouragées à adopter des règlements interdisant à leurs citoyens de nourrir les cerfs. Ce faisant, le territoire sera moins attirant pour les cervidés. De plus, nous conseillons aux municipalités d'enlever tout sources de nourriture qui pourrait attirer les animaux sauvages, comme les pommiers sauvages.

Au Nouveau-Brunswick, nous allons continuer d'avoir recours aux chasseurs, par l'intermédiaire du PAGCN, pour réduire le nombre de cerfs présents dans certaines collectivités, puisqu'il s'agit de la méthode la plus répandue en Amérique du Nord. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick suit de près les recherches en cours en Amérique du Nord sur les techniques visant à gérer le nombre de cerf dans les zones urbaines, et d'autres techniques pourraient être mises de l'avant dans le futur.